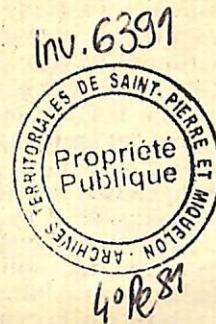


# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes . . . . . 3 fr. 00  
Réclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 4 fr. 00

## Conférence publique

La conférence, annoncée par avis placardé sur les murs de la ville, a eu lieu dimanche dernier.

La grande salle du café du midi ne pouvant contenir toute la foule accourue pour entendre M. Louis Légasse, l'auditoire a été obligé de se tenir en partie dans les corridors et sur la place publique, où la voix de l'orateur parvenait très-clairement.

Monsieur A. Norgeot, le sympathique doyen du Conseil municipal, président du bureau, a ouvert la séance en priant la foule d'écouter l'orateur en silence.

Monsieur Légasse prend la parole à 8h.20 et la conserve jusqu'à vers minuit sans une note d'arrêt.

L'orateur débute à peu près en ces termes: «

Toutes les marques de sympathie et de confiance que vous ne cessez de me témoigner m'indiquent et me prouvent que j'ai conquis parmi vous ce qu'on peut appeler la suprême récompense de l'homme politique, c'est-à-dire l'estime générale de mes concitoyens.

Cela me suffit, cela est beaucoup, cela est tout pour moi!

Que m'importe, en effet, les honneurs, et en particulier le *ruban rouge* que d'autres ont obtenus par les moyens les plus méprisables et qu'ils traînent aujourd'hui dans la boue, ruban dont certains petits esprits font tant état et étalage!

Il y a longtemps, vous pouvez m'en croire, qu'il *fleurirait* à ma boutonnière si j'avais cru pouvoir, en plus d'une circonstance, transiger avec ma conscience et compromettre ou sacrifier les intérêts sacrés de ce pays.

Je suis de ceux — et ils sont encore nombreux ici et en France — je suis de ceux qu'on n'achète pas, même avec un ruban!

Cela dit, Messieurs, laissez moi vous répéter encore une fois que, comme hier, je réclamerai, aujourd'hui et demain, toutes les réformes sociales, politiques et économiques nécessaires au relèvement et au développement de cette colonie, toutes les réformes et les améliorations compatibles avec l'esprit de la population, le maintien de l'ordre public et les ressources appartenantes et occultes de nos îles et de l'océan

qui nous entoure.

Mais seul, que puis-je faire? Malgré toute la bonne volonté, malgré toute l'énergie que je pourrai apporter à la défense des intérêts de ce pays, il est évident que tant que je ne serai pas fermement appuyé et soutenu *par tous les représentants* de la population, tant que je rencontrerai, auprès d'une partie de ces représentants, une opposition systématique et de parti pris à tout ce que je pourrai tenter dans ce but, je me heurterai infailliblement, comme cela vient de se produire, aux atermoiements et aux lenteurs décourageantes de l'Administration qui trouve, dans cette opposition même qui m'est faite, un appui et un prétexte pour retarder et ajourner sans-cesse les réformes promises.

Ce que nous devons tous souhaiter et ce que j'appelle de tous mes vœux, *c'est l'union de toutes les bonnes volontés*, c'est l'ensemble, la parfaite conformité de vue qui doit exister entre tous les corps élus de la Colonie et la population qu'ils représentent.

## But de la conférence:

Nous allons, si vous le voulez bien, Messieurs, examiner ensemble les diverses questions qui intéressent ce pays, parler des devoirs des corps élus: Conseillers municipaux, membres de la Chambre de Commerce et enfin des devoirs des fonctionnaires. Je répondrai, dès qu'il vous plaira, à toutes les questions qui pourront m'être posées.

## Devoirs des Conseillers municipaux

Monsieur L. Légasse aborde alors son sujet en rappelant en quelques mots les ruines accumulées par la Municipalité Mazier laissant 45,000 fr. de dettes à la municipalité Marie Lefèvre qui lui succéda dans les conditions les plus difficiles. Il ne doute pas cependant que celle-ci ne fut arrivée à améliorer la situation si l'ère des calamités que nous subissons encore n'était venue s'abattre sur ce pays en même temps que l'incendie de l'Eglise, du presbytère et du Palais de Justice.

Il semble, dit alors l'orateur, que, dans le malheur commun l'union eût dû se faire non seulement entre tous les corps élus de la Colonie mais encore entre les divers partis politiques. Il n'en fut rien cependant, et pendant que la municipalité Lefèvre répondait aux vœux de la population entière en mettant église et presbytère provisoires

à la disposition du Supérieur ecclésiastique et en encourageant celui-ci à aller demander en France les ressources qu'elle ne pouvait lui fournir elle-même pour la reconstruction de l'Eglise, Mazier, l'hommet et néaste, complotait avec Daygrand dans l'ombre et n'attendait qu'une occasion favorable pour renverser cette municipalité.

La question de l'église à reconstruire sera le *tremplin électoral* dont on se servira.

Et, en effet, pendant que Mgr Légasse prêche en France, quête et recueille péniblement l'argent nécessaire à la reconstruction d'une église en ciment armé, Mazier, dans son Réveil, entreprend avec Daygrand une campagne en faveur d'une église en bois, seule capable d'après eux, « de donner immédiatement du travail aux ouvriers tout en répondant aux besoins du pays. »

C'était tout simplement *jeter de la poude aux yeux* des gens puisque ni Mazier ni Daygrand ni personne autre que Mgr Légasse ne pouvait songer, en ce moment, à construire une église, faute de ressources. Mais cela n'empêcha pas Monsieur Daygrand et ses amis de promettre la construction d'une église en bois qu'on devait commencer *immédiatement après les élections*.

Les partisans de l'église en ciment armé ne crurent pas pouvoir faire de semblables promesses et prendre de pareils engagements de sorte que les partisans de l'Eglise en bois firent tant et si bien qu'ils remportèrent la victoire.

On la fêta comme il convenait, mais, malgré toutes ses belles promesses, la municipalité Daygrand qui venait de remplacer celle de Lefèvre, ne put tenir aucun de ses engagements.

Et revanche la *politique*, et quelle politique! fit son entrée à la Mairie.

Et l'on vit alors un Maire, oublioux de ses devoirs les plus essentiels, exercer des représailles contre une partie de la population, prendre des mesures vexatoires à l'égard de ses adversaires et ordonner la destruction du jeu de Paume!

Et l'on vit ce maire de *mauvaise foi*, faire une guerre déloyale au supérieur ecclésiastique, conserver en poche des lettres qu'on l'avait prié de porter à la connaissance de son Conseil municipal et faire saisir conservatoirement, en Banque des îles St-Pierre et Miquelon, les deniers de la Fabrique et l'argent personnel de Mgr

Et l'on vit un Conseil municipal, refuser au supérieur ecclésiastique et à la Fabrique de St-Pierre la vente d'un terrain pour la construction de l'Eglise, vente que toute la population désirait et réclamait!

Et l'on vit ce même Conseil municipal engager procès sur procès avec la Fabrique, gaspillant ainsi les deniers de la commune qu'il avait cependant mission de gérer en "bon père de famille".

M. L. Légasse rappelle ensuite comment le Gouvernement fut obligé d'intervenir pour mettre fin à cette lutte stérile et contraire aux intérêts de la commune; et comment le Gouverneur de l'époque Monsieur Cousturier fut amené à dissoudre ce conseil municipal afin de donner satisfaction à la population tout entière.

Les élections qui suivirent furent, comme on pouvait s'y attendre un écrasement pour l'ancienne municipalité et un triomphe éclatant pour les partisans de l'église en ciment armé.

Le nouveau maire, M. Pompéi, pour répondre aux désirs et aux vœux de toute la population, s'empresse de trancher, d'accord avec tout son conseil, toutes les questions restées en litige, vend à la Fabrique le terrain qu'elle sollicita et renonce à tous ses droits futurs sur ce terrain et sur la nouvelle église. Le Gouvernement approuve la convention d'avril 1905 et la question est ainsi définitivement réglée.

Les difficultés aplanies de ce côté, Monsieur Pompéi écourte du machiavélisme de l'Administrateur actuel, M. Antonetti, démissionne. Monsieur Poirier continue la même politique de conciliation et d'apaisement que son prédécesseur, s'attachant avant tout, à défendre les intérêts qui lui ont été confiés, et à se conformer en tout et toujours aux désirs de la population qu'il représente. Tels sont les devoirs des conseillers municipaux.

Ces devoirs, les municipalités Lefèvre, Pompéi et Poirier à St-Pierre, Choplain à l'Île-aux-Chiens et Borotra à Miquelon, les ont toujours compris et observés. Seule la municipalité Daygrand les a oubliés et foulés aux pieds. Et voilà pourquoi le lion populaire a secoué sa puissante crinière et l'a chassée de la Mairie *six mois* après lui en avoir ouvert la porte. Et il en sera de même, dit M. Légasse, de toutes celles qui seraient tentées de l'imiter.

#### Devoirs des memb're de la Chambre de Commerce.

M. L. Légasse prend vivement à partie M. Daygrand, Président de la Chambre de Commerce qu'il accuse d'avoir introduit, depuis quatre ans, la politique, et une politique militante au sein de cette assemblée, suivant, en cela, l'exemple de Messieurs Th. Clément et Mazier qui, précédemment, dans un but politique, avaient eux-mêmes enlevé la Vice-Présidence à M. Daygrand pour la donner à Monsieur Lepauleau.

Monsieur Daygrand devrait se rappeler que quelque temps après, en octobre 1898, Monsieur Th. Clément fut mis à la porte de la Chambre de Commerce par les électeurs consulaires qui lui reprochaient avec raison d'y avoir fait de la politique.

Voici les résultats de cette élection.

#### Chambre de Commerce.

Election du 30 octobre 1898.

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour les candidats de la liste appuyée par Légasse soit: Messieurs Marie Lefèvre, Arnaud Légasse, Jacques Leban et Jacques Dupont ainsi que Mon-

sieur Gabriel Merle qui était sur les deux listes.

La liste opposée était composée comme suit: « Th. Clément, Président de la Chambre de commerce, Paul Mazier, Paturel H. et Thomas Pépin; le dernier de la liste Clément, ayant 30 voix de moins que le dernier de la liste Légasse et le premier, 23 voix de moins que le 1<sup>er</sup> de la liste Légasse. »

Mais, Daygrand, qui fut alors bombardé Président ayant comme vice-président Arnaud Légasse a oublié tout cela et n'a songé qu'à assouvir ses haines personnelles et voilà pourquoi la politique a été introduite à la Chambre de Commerce plus violente que jamais.

On l'a vu à l'œuvre, s'écrie l'orateur, lors de l'affaire "Baleine", dont la création de cette industrie, il y a trois ou quatre ans, aurait jeté *quelques centaines de mille francs* dans le pays!!! Mais voilà, il s'agit alors de l'élection du Délégué et pour mieux le combattre, M. Daygrand ne trouva rien de mieux que de faire de cette question, une affaire politique, *un tremplin électoral* en faveur de son locataire Delmont qui devait être le "Terre-Neuve sauveur" de la colonie!!!

On l'a vu à l'œuvre en diverses autres circonstances et, en particulier, quand, sans aucune raison, il a flanqué à la porte le secrétaire de la Chambre de Commerce, Monsieur Th. Déminiac pour le remplacer par un Bachelot quelconque!

On l'a vu à l'œuvre lorsqu'il a gardé en poche des lettres destinées à être communiquées à ses collègues de la Chambre de Commerce!! Il est coutumier du fait! Il agit de la même façon au conseil municipal!... Il ne prend jamais l'avis de ses collègues; mais aussi, il ne fait rien que des bêtises.

Non seulement M. Daygrand a introduit la politique à la Chambre de Commerce, mais il a encore fait preuve d'une incapacité notable et d'une mollesse sans nom, comme Président de la Chambre de Commerce.

Et tout dernièrement encore, en plein conseil d'administration le 14 courant, le Président de la Chambre de commerce faisait *pitié* lorsqu'au sujet de certains documents qu'il devait fournir relativement au remaniement du tarif général réclamé par L. Légasse, M. Daygrand répondit « qu'il n'avait pas eu le temps de s'en occuper. »

Ah! Messieurs, ajoute M. Légasse, cette réponse du Président de la Chambre de Commerce m'a fait honte pour la dignité de la Chambre et du Commerce local! et j'ai pu lire dans la physionomie des membres du Conseil d'Administration toute leur surprise et leur étonnement, chacun d'eux a dû se dire *in petto*: « Quand on est incapable ou trop paresseux pour remplir dignement une fonction publique, on la refuse ou l'on s'en va. »

Et M. Légasse, en termes énergiques, demande aux électeurs consulaires de renvoyer M. Daygrand à ses affaires personnelles puisque, celles-ci l'empêchent de s'occuper de celles du pays. Il leur demande de le remplacer par un homme à la fois énergique et indépendant, par Monsieur G. Merle, Vice-Président actuel de la Chambre de Commerce. Ce dernier fera un bon Président, car M. Merle a déclaré (en outre, lui-même à M. Legasse, qu'il ne tolèrera jamais qu'à la Chambre de Commerce on fasse de la politique, en sa présence. »

Monsieur Légasse refuse les accusations du Réveil:

M. Légasse fait ensuite remarquer que le "Réveil", de samedi 19 octobre, l'accuse d'être l'auteur du chambardement de la liste électorale. Il lui donne à ce sujet le démenti le plus formel.

Monsieur Légasse rappelle, en présence du Maire de St-Pierre, Monsieur Poirier qui se trouve à ses côtés comme conseiller du bureau, que M. l'Administrateur a déclaré en Conseil d'administration « qu'il avait préparé un arrêté qu'il soumettrait à la discussion et à l'approbation des membres du Conseil, après les élections de la Chambre de Commerce. Le projet d'arrêté portait que le titre de commerçant notable donnant droit à l'inscription sur la liste électorale, ne serait donné qu'aux seuls commerçants payant une paiente de cent francs. Ce chiffre, sur la proposition de M. Bousquet, Chef du Service de la Marine, a été ramené à 75 francs et adopté par le Conseil.

Voici les paroles prononcées par M. Légasse au Conseil d'administration: « Je demande au Conseil si réellement plusieurs des électeurs inscrits sur la liste provisoire peuvent être considérés comme des commerçants notables. Plusieurs ne peuvent, à mon avis et dans l'esprit de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1873, être électeurs à la Chambre de Commerce.

Mr Légasse répond à ce passage du Réveil: « Malgré ses allures et ses prétentions aristocratiques, M. Légasse voudrait au moins avoir l'étiquette de démocrate, cela pose et cela reflète un certain chic qui fait bien dans l'ensemble du personnage. » en disant qu'il ne savait pas, avant la lecture du Réveil, qu'il avait des allures aristocratiques et qu'il n'y croit pas, du reste, encore, n'ayant guère confiance dans l'appréciation de ce journal. Il déclare qu'il a toujours été un sincère républicain démocrate et prétend l'être toujours.

M. Légasse continue en affirmant n'avoir jamais tenu le langage que lui prête le Réveil dans cet autre passage: « C'était au conseil d'administration, samedi et lundi dernier, il s'agissait d'établir la liste des commerçants devant prendre part à l'élection des membres de la Chambre de Commerce; au premier nom qui se présente, le faux démocrate qu'est M. Légasse de s'écrier que ce n'est pas là un commerçant notable. Et à l'exemple de M. Légasse, les maires de Saint-Pierre et de l'Île aux Chiens, les élus du peuple souverain, d'opiner du bonnet et de répéter à l'unisson: ce n'est pas un notable commerçant. »

Personne n'a tenu ce langage pour la bonne raison qu'aucun nom de la liste n'a été cité en conseil d'administration et M. Légasse ajoute que ni lui ni ses amis n'avaient aucun intérêt à voir la liste modifiée, la majorité existante dans une liste comme dans l'autre étant en faveur de ses amis qui ne veulent pas de politique au sein de la Chambre de Commerce.

Monsieur Légasse tient aussi à relever une autre inexactitude du Réveil déclarant que les maires de la colonie étaient d'accord avant la séance pour réclamer cette modification.

Personne, en effet, ne connaît l'ordre du jour de la séance; mais, il espère, s'écrie-t-il, que désormais M. l'Administrateur voudra bien préparer "l'ordre du jour" à l'avance, afin que tous les membres du conseil puissent en prendre con-

naissance et l'étudier. Tout le monde gagnera à cette façon de faire.

M. Légasse répond ensuite au reproche que lui fait le "Réveil" d'avoir fait "porter ses gérants sur la liste électorale", en disant qu'en effet son indignation a été grande de ne voir, sur cette liste, aucun représentant de la "société la Morue Française qui, à elle seule, paie à peu près autant de patente que le quart des électeurs de la Chambre de Commerce".

Il a donc demandé l'inscription d'office de M. le gérant Lelouzé. Il a ensuite exigé le droit de vote pour le représentant de chaque succursale payant une patente spéciale.

Il a demandé également qu'on inscrive comme électeur, le gérant du réseau téléphonique pour lequel Mr. Légasse paie une patente de 150 francs et lui même s'est fait rayer et remplacer par M. J. Béchet.

Là où la "Vigie" et M. Légasse sont d'accord avec le "Réveil" et M. Mazier, — une fois n'est pas coutume hélas! — c'est lorsque celui-ci dit que « la décision du Conseil d'administration a créé une sorte de privilégiés en entrant dans la voie des exceptions et des irrégularités, en admettant comme électeurs quatre anciens membres de la Chambre de Commerce dont deux ne payaient pas patente. »

M. Légasse a protesté, en Conseil d'administration, à ce sujet et a signalé ce traitement d'exception qui ne lui paraissait pas fondé, pas plus en droit qu'en équité. Mais ne voulant pas faire de personnalités, il a voté avec tous les autres membres du Conseil en faveur de l'admission de Messieurs Dupont, Dagort, Gloanec et Salomon.

Et en passant, Mr. Légasse rend un hommage public à la bonne foi, la loyauté et l'impartialité dont Monsieur Constant Dagort a toujours fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions à la Chambre de Commerce.

Enfin M. L. Légasse termine cette seconde partie de sa conférence en soulignant les quatre principales fautes commises par M. Daygrand, président de la Chambre de Commerce.

Il lui reproche:

1<sup>o</sup> d'avoir fait de la politique militante dans cette assemblée.

2<sup>o</sup> d'avoir négligé les intérêts du pays pour s'occuper de ses affaires personnelles.

3<sup>o</sup> d'avoir prêté serment au conseil d'Administration alors que les maires de la colonie s'y sont toujours refusés, afin de pouvoir rendre compte, à leurs collègues et aux électeurs, des questions traitées ou soumises au conseil d'administration.

4<sup>o</sup> d'avoir violé ensuite son serment.

M. Légasse conclut en disant qu'on ne peut tolérer plus longtemps à la tête de la Chambre de Commerce un homme si incapable et si peu digne de remplir les fonctions de Président.

Il serait, pour sa part, heureux d'y voir nommer Monsieur Merle le Vice-président actuel qui remplirait avec impartialité les fonctions de représentant officiel de notre Commerce.

#### Les devoirs des fonctionnaires

M. Légasse passe en revue tous les services. Il commence par la Justice, en flétrissant la conduite de plusieurs magistrats, tels que Sazie, Teulon, Gaillac qui ont abusé de leurs pouvoirs pour faire ici de la politique militante. Mais c'est surtout Michas, le misérable Michas, Procureur de la République qui a entendu la plus grosse part des

vérités. Il cite des exemples pour bien faire sentir au pays le danger qu'il y a pour tous d'avoir des magistrats qui sortent de leur rôle.

Le magistrat doit-être, avant tout, honnête, intégré, juste.

Il rend ensuite un hommage public à M. Siegfriedt, ce vieillard au cheveux blancs qui, depuis tant d'années, rend ici la justice avec la plus grande honnêteté, la plus grande impartialité.

Monsieur Légasse fait aussi l'éloge de Monsieur Vernerey, jeune magistrat d'avoir qui s'acquitte de ses fonctions d'une façon irréprochable.

#### Service de la Marine

##### Suite au prochain numéro.

Monsieur Légasse, avant de descendre de la tribune, où il a parlé pendant plus de trois heures, invite la foule à se retirer en silence, sans aller manifester nulle part, pas plus chez M. l'Administrateur Antonetti que chez M. Mazier.

Monsieur Légasse est acclamé.

Puis la foule se disperse, satisfaite d'avoir constaté, une fois de plus que la défense des intérêts de la colonie est confiée à un homme énergique sur lequel le pays peut compter.

M, H et L.

## Œuvres de Mgr Légasse et les Cardinaux de France

A ce sujet nous lisons :

### Du Bulletin Religieux du diocèse de Bayonne.

#### Saint-Pierre et Miquelon

Il y a quelques jours, Mgr Légasse, préfet apostolique des îles St-Pierre et Miquelon, adressait à Sa Grandeur Mgr Gieure, évêque de Bayonne, la lettre suivante :

Cher et Vénéré Monseigneur,

Le projet dont je crois avoir fait part à Rome est enfin exécuté : avec les encouragements et sous les auspices de Nos Eminentissimes Seigneurs les cardinaux de Paris, de Bordeaux et de Lyon, je viens de jeter un dernier cri de détresse aux quatre coins de la France... ou, plutôt, c'est tout un peuple qui l'a poussé par ma bouche, tout un pays frappé, hélas! dans ses sentiments les plus intimes et ses idées les plus chères.

Il supplie une fois encore qu'on lui rende au plus tôt sa chère église que le feu lui a ravie, qu'on lui rouvre ses écoles chrétiennes qu'une loi impitoyable a brutalement fermées.

Le diocèse de Bayonne, qui, aujourd'hui est si fier et si heureux de vous avoir pour chef, fut un des premiers à se laisser toucher par ses soupirs et ses supplications. Pau, Biarritz, St-Jean-de-Luz, Ciboure, St-Palais, Ustaritz, Urrugne, Ascan, où je pus aller moi-même faire entendre sa voix éprouvée, versèrent dans mes mains d'abondantes aumônes. Bayonne surtout fit honneur à sa réputation de générosité. Jamais je n'oublierai — je ne saurais le faire — la grande journée d'allocutions et de quêtes passée dans cette chère cathédrale, au milieu de compatriotes aimés et

revus avec tant de plaisir! Il se produisit là, en ce jour, quelque chose comme une pêche miraculeuse, pour me servir d'un terme marin. Les Bayonnais eurent sans doute à cœur de me rendre une fois de plus en fructueuse sympathie ce que durant de longues années j'avais essayé de leur donner en dévouement. Je leur en reste profondément reconnaissant, et leur nom, avec celui de votre bon et beau diocèse, figure parmi les premiers au livre d'or de nos bienfaiteurs insignes.

J'ai l'honneur de vous adresser par ce même courrier quelques documents relatifs à nos œuvres. En vous les expédiant, je n'ai nullement l'intention de demander à Votre Grandeur un concours d'argent, car je n'ignore pas quelles lourdes charges pèsent, à cette heure, sur les évêques de France. Mais ce que j'ose solliciter de votre bienveillance, c'est un appui moral.

Mgr Jauffret, votre prédécesseur, de pieuse mémoire, m'écrivait à Larressore, à la date du 28 mars 1900 : «... En vous bénissant à votre départ pour une mission qui a déjà reçu tous mes encouragements, je me plaît à vous renouveler par écrit les assurances que je vous ai données de vive voix.

À raison du grand nombre de mes diocésains qui se trouvent à St-Pierre et Miquelon, je regarde comme notre œuvre que vous allez y faire...»

Après avoir pris connaissance de cette lettre, Votre Grandeur, naguère, avait la bonté de me dire qu'Elle ratifiait volontiers toutes les décisions qui avaient été prises à ce sujet, et qu'Elle bénissait de tout son cœur de Père et de Pasteur la portion de son troupeau fixée sur les rocs Terre-Neuviens.

Eh bien! à cette heure, ces enfants du pays Basque et du Béarn, qui sont bien à vous, ces hardis volontaires partis en détachement aux avant-postes du Nouveau-Monde, ces prêtres et ces fidèles qui sont bien vôtres et vos compatriotes landais — nous en avons aussi de ceux-là là-bas — se débattent péniblement sous le coup de poignantes angoisses. La misère est grande parmi nos pêcheurs de morue : que d'orphelins et de veuves sans pain! Et, malgré tous les secours qui me viennent de ma famille et de mes amis, il ne m'est plus possible de soulager tant de misères, de faire face à tant de besoins!

Monseigneur, vous pouvez venir en aide à ce peuple malheureux; vous pouvez remédier à cette détresse extrême. Il suffit que vous fassiez un signe à vos fidèles : ils vous vénèrent; à votre premier appel ils s'empresseront de tendre une main secourable à leurs frères infortunés d'outre-mer. Ah! je ne vous demande pas qu'ils soient invités à distraire au profit de ces frères lointains quoi que ce soit de ce qui est nécessaire et de ce qu'ils doivent aux œuvres locales du diocèse et à leurs plus proches. Ce que j'ose solliciter, malgré toutes mes appréhensions, en dépit de toutes les objections, c'est la faveur d'un léger prélèvement sur le superflu. Ne doit-on pas, du reste, nous compter parmi les plus proches? Notre éloignement la distance qui nous sépare de la masse diocésaine, notre isolement géographique, ne constituent-ils pas tout autant d'arguments qui militent en notre faveur, et qui sont de nature à nous recommander d'une façon toute spéciale à la sympathie de ceux qui sont restés au foyer, autour du père de famille? Et, au

plus, Votre Grandeur ne m'a-t-elle pas assuré qu'à l'instar de son prédécesseur, Elle considérait comme siennne l'œuvre que nous poursuivions là-bas?

J'ose donc espérer qu'Elle prendra en main la cause de nos chers marins. Elle fera comprendre à ses charitables diocésains qu'il y a lieu de contribuer à maintenir parmi eux la foi consolatrice, et ce droit sacré qu'ils revendiquent à grands cris — c'est un droit de l'homme, certes, lui aussi! — le droit à la prière. Elle fera comprendre à tous qu'en donnant pour ces pauvres qui veulent avant tout devenir chrétiens, ils prêteront sûrement à Dieu cette fois, qu'ils feront même mieux... qu'ils donneront Dieu à des pauvres.

Vous leur direz ces choses, cher Monseigneur, avec d'autant plus de cœur que vous avez saisi de prime abord que ces misérables petits rochers sans arbres et sans verdure, perdus sous un ciel sans soleil, doivent être, malgré tout, doublément chers au cœur de tout patriote, puisque ce sont des débris de notre ancienne grandeur, des épaves, du grand naufrage historique où ont sombré nos magnifiques colonies d'autrefois, et la seule terre Nord-américaine sur laquelle flotte près de la Croix le pavillon français.

Il s'agit, suivant l'énergique expression de Brunetière qui fit entendre en leur faveur des accents touchants, — et cette expression est surtout vraie pour le diocèse de Bayonne, — il s'agit donc de rendre à ces fils de chez nous la force de rester là-bas dans ce coin déouloureux, mais si utile aux intérêts de la France.

Il s'agit de leur rendre le double trésor d'idéal qu'ils ont perdu: la maison de Dieu et l'école avec Dieu!

Monseigneur, vous aimez les intrépides, les énergiques, les convaincus; vos préférences vont aux petits, aux faibles, à l'ouvrier, — et ce ne sont pas les Dames de la Halle de Bayonne qui vont me contredire. — Tous vos actes, depuis que le Saint-Père vous a fait évêque de Bayonne, tendent à rappeler que votre berceau fut placé tout près de celui de Saint Vincent de Paul, sur la même terre classique de la charité. Eh bien! les malheureux, qui viennent frapper aujourd'hui à la porte de votre cœur, sont des humbles, des travailleurs, des pratiquants, des vaillants, des héros, sans qu'ils sans doutent... Si vous saviez quelle vie ils mènent sur leurs barques fragiles, sur cette mer sauvage et éternellement grondeuse de Terre-Neuve, dans ces tristes parages de froidure, de vents et de cyclones!...

Ilssont d'autant plus dignes de compassion qu'ils sont terriblement éprouvés depuis quelques années, et qu'ils pleurent sur des ruines lamentables qu'ils sont impuissants à relever eux-mêmes.

Ils sont d'autant plus dignes d'intérêt que c'est avec du sang chrétien plein les veines qu'ils font œuvre française et coloniale, et luttent péniblement en face de l'étranger, pour l'honneur national.

Rien jusqu'ici n'a été capable d'ébranler leur foi robuste, notre vieille foi catholique, celle de leurs pères!

Ayez pitié de leur immense infortune. Je vous en supplie pour l'amour de Dieu.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments de profonde vénération et affectueuse gratitude.

Ch. LEGASSE.

Cette émouvante lettre se passe de tout

commentaire. C'est un cri d'angoisse et de détresse d'un apôtre, notre compatriote, c'est comme le suprême appel d'un marin de notre côte basque entraîné par une de ces terribles vagues de l'Atlantique qui battent ces mêmes rochers sur lesquels il faut rebâtir église et écoles.

Il est consolant de penser que la presse de la capitale a prêté son concours avec la plus grande générosité à l'œuvre de Mgr Légasse. Ses amis du diocèse de Bayonne, si catholiques et si bons Français, et que tant d'intérêts, pour beaucoup d'entre eux du moins, rattachent au sort actuel et à l'avenir des îles St-Pierre et Miquelon, se souviendront de la navrante misère qui l'accable. En France aussi le vent souffle en tempête, mais il nous est encore possible de secourir ceux qui sont plus malheureux que nous. Nous espérons donc que les œuvres généreuses répondront à l'appel de Mgr Légasse.

Adresser les aumônes au secrétariat de l'Évêché de Bayonne, ou directement à Mgr Légasse lui-même, 39, rue de Clichy, Paris.

### De la Dépêche Coloniale

Mgr Légasse, Préfet apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon, qui de sa résidence provisoire (39, rue de Clichy, Paris) tend la main à toute la France en faveur de ses œuvres éminemment françaises a reçu une nouvelle offrande de S. E. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, avec la lettre pleine d'encouragement que voici:

ARCHÉVÉCHÉ DE LYON

1, Place de Fourvière

Lyon, 19 Avril 1907.

Cher Monseigneur,

Je voudrais répondre à votre appel par les dons les plus riches, mais nous vivons d'aumônes, et c'est sur ces aumônes, trésors de la Providence, que nous devons économiser la part réservée à la charité fraternelle.

Veuillez donc agréer mon offrande, et me conserver une part dans vos prières.

Courage toujours, et bénédiction à vos vaillants pêcheurs.

† Pierre CARD, COULLIÉ,  
Archevêque de Lyon et de Vienne.

Ci-inclus cinq cents francs.

### Du Temps

Mgr Légasse, préfet apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon, qui est sur le point de reprendre le chemin de Terre-Neuve, reçoit de S. Em. le cardinal de Paris un nouveau témoignage de sympathie, avec une nouvelle offrande. Voici la lettre bien significative qu'il vient de recevoir:

ARCHÉVÉCHÉ  
DE PARIS

Paris, 18 septembre.

Cher Monseigneur,

Je ne veux pas vous laisser quitter la France pour retourner à Saint-Pierre et Miquelon, sans vous renouveler tous mes vœux pour le succès de l'œuvre que vous poursuivez avec tant de dévouement dans votre colonie.

Vous avez rebâti l'église détruite par un incendie; vous travaillez à établir des écoles pour l'éducation chrétienne des enfants. Je répéterai volontiers ce que je vous ai écrit au début de vos travaux: il n'y a pas d'œuvre plus chrétienne et plus française

que la vôtre.

Vous répondez aux vœux des populations qui veulent demeurer chrétiennes et françaises: vous répondez aux besoins de nombreux pêcheurs qui continuent les traditions de notre marine nationale dans l'Amérique du Nord.

Veuillez, cher Monseigneur, agréer mon humble souscription, ce billet de 500 francs; je veux y joindre l'assurance de mes prières afin que Dieu bénisse votre œuvre.

Avec mes sentiments les plus dévoués et respectueux.

FRANÇOIS, cardinal  
archevêque de Paris.

### De l'Univers

Comme les cardinaux de Paris et de Lyon, S. E. le cardinal de Bordeaux a tenu à donner un nouveau témoignage de sympathie à Mgr Légasse, préfet apostolique, qui est sur le point de reprendre le chemin de Terre-Neuve.

Voici la lettre, pleine d'espérances et d'encouragements, qu'il vient de lui adresser:

Archevêché de Bordeaux,

Bordeaux, 24 septembre.

Monseigneur,

J'apprends que vous vous disposez à partir bientôt pour vos chères îles de St-Pierre et Miquelon.

Vous ne voulez pas retarder plus longtemps le bonheur de vos marins, avides de jouir de leur nouvelle église, et heureux de vous voir présider la cérémonie d'inauguration.

Vous seul pouviez, cher monseigneur, ouvrir les portes de ce monument, qui vous aura valu tant de courses fatigantes, tant d'ennuis et tant de ces pénibles incidents de quêteurs, qui rendent la mission parfois si dure.

Partez donc, et revenez cet hiver achever votre œuvre, en demandant à la France catholique de vous donner le mobilier nécessaire pour orner votre église.

La ne se bornera pas la générosité de vos compatriotes. Ils savent que la religion est fille de la loi, et que la loi nécessite chez les enfants une éducation chrétienne dans la famille et dans l'école. Ils vous donneront de quoi fonder et soutenir les écoles libres que vous créerez pour la conservation de la foi et le rattachement inviolable à la mère patrie.

Vos dix mille indigènes, vos dix mille « Terre-Neuvas » qui, chaque année, viennent de France dans vos parages, les cent mille Français qui bénéficient de leurs pénibles labours continueront à unir ainsi dans le même sentiment la religion et la patrie. Et ce sera l'œuvre des durs travaux que vous vous serez si généreusement imposés dans vos courses d'apôtre à travers la France.

Recevez, cher Monseigneur, avec mes félicitations, mes vœux ardents pour le succès de toutes vos œuvres, à la fois si patriotiques et si sacerdotales.

† V. L. cardinal LECOT  
archevêque de Bordeaux.

Ci-joint cinq cents francs.